

Question 12
du député André Quinodoz concernant la fusion des communes municipales de Nax,
Mase et Vernamiège

Vu le résultat de la votation du 7 septembre 2008 se rapportant au contrat de fusion (approuvé à une forte majorité avec une participation remarquable: Nax 74 pour cent - Vernamiège 81 pour cent - Mase 79 pour cent), d'une part, et la pétition signée par 84 citoyens s/150 votants à Vernamiège déposée auprès du Conseil d'Etat, d'autre part, nous considérons qu'une décision doit intervenir encore au cours de la présente législature, vu le renouvellement des autorités communales et cantonales.

Dans ce sens, nous demandons au Conseil d'Etat quand il souhaite soumettre au Grand Conseil un message lui demandant de statuer, respectivement de ratifier la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2011 des trois communes Nax - Vernamiège - Mase sous la nouvelle dénomination "Commune du Mont-Noble"?